

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2026-15

Séance du lundi 30 mars 2026 à 14h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 26 mars 2026 par monsieur Rémi Goube, maire, s'est réuni en mairie ce jour.

**Présents :** Rémi Goube, Frédéric Froment, Elisabeth Martin, Olivier Bridelance, Michel-Pierre Pécou, Julia Grassler, Cloé Dimier, Bernadette Vallier, Marc Algoud, Frédéric Reumaux.

**Représentée :** Caroline Sauer par Cloé Dimier.

**Secrétaire :** Frédéric Froment

**2026-15 : Fixation des taux de fiscalité**

M. le Maire rappelle que les taux de taxes de fiscalité locales doivent être déterminées et votés avant le vote du budget prévisionnel pour 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

M.le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de conserver les taux 2025 des taxes locales (taxe foncière bâti et non bâti et taxe d'habitation) :

TAXES	TAUX D'IMPOSITION 2025	TAUX D'IMPOSITION 2026
FONCIÈRE BÂTIE	47,44	47,44
FONCIÈRE NON BÂTIE	86,28	86,28
TAXE D'HABITATION	21,08	21,08

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve les taux d'imposition 2026 de la manière suivante :

47,44 % pour la taxe foncière bâtie  
86,28 % pour la taxe foncière non bâtie  
21,08 % pour la taxe d'habitation

VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

BLANC ou NUL : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous  
Gresse-en-Vercors, le 30 mars 2026  
Monsieur Rémi Goube  
Maire

